

p. 2  
p. 4  
p. 10

# UN REFORME

ECRIREZ DANS VOTRE BUREAU

REPONDEZ A SES ARTICLES

Le premier article de ce numéro est consacré à la critique de la politique étrangère de notre pays. L'auteur, M. J. B. (Jean-Baptiste), expose les raisons qui ont conduit notre pays à une telle situation et propose des mesures pour y remédier. Il insiste sur la nécessité d'une réforme profonde de notre système politique et social.

S O M M A I R E

Editorial	p.
Participation dans la loi "Edgar Faure"	p.
Lettre ouverte ; dialogue	p. 1
Dies criticus	p. 1
Loi sur l'université	p. 1
Information	p. 2
Faune universitaire	p. 2

+ + + + +

R E D A C T I O N

Melle	Marianne Jaccard	
MM.	François Méan	Jean-E. Rodondi
	Christophe Mercier	Laurent Trivelli
	Jean-Luc Meystre	

+ + + + +

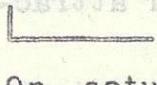
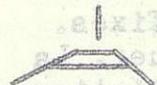
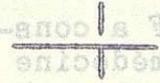
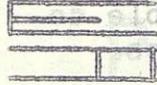
ECRIVEZ DANS VOTRE BULLETIN  
 REPONDEZ A SES ARTICLES

Prochain délai de rédaction : MARDI 22 AVRIL

Adresse pour la rédaction : Christophe Mercier  
 Désertes 26  
 1009 Pully  
 (tél. : 28.10.93)

+ + + + +

## LE CLIVAGE



Nous avons démarré le 5 décembre dernier avec le désir de mettre l'accent sur l'initiative personnelle, à tous les niveaux, et principalement à la base, c'est à dire dans les cours, puis dans les facultés, enfin au niveau général de l'université.

Or, actuellement UNIREF travaille sur :

- 1) les structures de l'AGE
- 2) la loi sur l'université
- 3) la préparation du Dies Criticus
- 4) l'étude de systèmes universitaires étrangers (allemand, américain, français)

Il s'agit de quatre domaines qui se situent au haut de l'"échelle".

Ces faits montrent qu'un clivage s'est produit entre les buts que le mouvement s'était proposés et les réalisations effectives des trois premiers mois. Il faut l'attribuer d'une part au fait que les problèmes à ce niveau étaient particulièrement urgents (crise de l'AGE, début des travaux de la commission extra-parlementaire sur la loi etc.), d'autre part, il semble que nous ayons quelque peu surestimé la capacité des étudiants de prendre des initiatives individuelles à brûle pourpoint, presque sans appui et avec une information malgré tout limitée.

Cependant l'action au sein des facultés et

des cours (particulièrement l'amélioration des méthodes pédagogiques) nous semble demeurer une de nos tâches essentielles.

C'est la raison pour laquelle UNIREF a constitué deux groupes facultaires, en médecine et en droit. C'est à eux et plus particulièrement à chacun des individus qui en font partie que revient la mission d'atteindre sans tarder ce but que nous nous étions fixés. C'est aux groupes facultaires de jouer. La dynamique du mouvement et sa force d'attraction reposent sur eux.

LE COMITE

- 1) Les structures de l'ACE
  - 2) La loi sur l'université
  - 3) La préparation du Dica Criticus
  - 4) L'étude de systèmes universitaires étrangers (allemand, américain, français)
- Il s'agit de quatre domaines qui se situent au haut de l'échelle.

Ces faits montrent qu'un objectif est produit entre les buts que le mouvement s'est proposé et les réalisations effectives des trois premiers mois. Il faut l'attribuer à une part au fait que les problèmes à ce niveau étaient particulièrement urgents (crise de l'ACE, de- but des travaux de la commission extra-parlementaire sur la loi etc.), d'autre part, il semble que nous ayons pu quelque peu surmonter la capacité des étudiants de prendre des initiatives individuelles à brève échéance. Cependant l'action au sein des facultés et

# PARTICIPATION ETUDIANTE

DANS LA LOI "EDGAR FAURE"

+++++

AU-DELA DES APPARENCES

Fort heureusement, l'ingénieuse subtilité des Lumières n'a pas déserté les cerveaux du XX e siècle !

Nous avons parcouru la loi française de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 : réjouissante, la lecture des articles 12 al.1, 13 al.1, 19 al.1.

- "Les établissements publics à caractère scientifique et culturel sont administrés par un conseil élu et dirigés par un président élu par ce conseil." (art.12, al.1)

- "Les conseils sont composés, dans un esprit de participation, par des enseignants, des chercheurs, des étudiants et par des membres du personnel non enseignant." (art.13, al.1)

- "Les établissements publics à caractère scientifique et culturel et les unités d'enseignement et de recherche groupées dans ces établissements déterminent leurs activités

d'enseignement, leurs programmes de recherche, leurs méthodes pédagogiques, les procédés de contrôle et de vérification des connaissances et des aptitudes... " (art.19, al.1)

Enfin un gouvernement qui tient compte de la réalité, qui ose aller de l'avant et concrétiser des aspirations raisonnables ! Ne mérite-t-il pas notre attention étonnée ?

Ainsi les étudiants sont donc associés aux décisions portant sur :

- 1) les "programmes de recherche"
- 2) les "activités d'enseignement et les méthodes pédagogiques."
- 3) les "procédés de contrôle et de vérification des connaissances." (examens)

La loi précise ces différents points ainsi que d'autres :

a) Composition des Conseils

"Les statuts doivent prévoir dans les conseils d'université (...) la participation de personnes extérieures choisies en raison de leur compétence et notamment de leur rôle dans l'activité régionale ; leur nombre ne peut être inférieur au sixième ni supérieur au tiers de l'effectif du conseil." (art.13, al.2)

"La représentation des enseignants exerçant les fonctions de professeur, maître de conférences,

maître-assistant ou celles qui leur sont assimilées doit être au moins égale à celle des étudiants dans les organes mixtes, conseils et autres organismes où ils sont associés." (art.13, al3)

Nulle part la loi ne fixe un plafond à la représentation professorale ; il n'est également aucune mention d'un pourcentage minimum (de la représentation estudiantine.

Envisageons le cas le plus favorable pour les étudiants, rendu possible par les textes, mais en aucun cas garanti par ceux-ci. Dans cet exemple, nous admettons à priori que la représentation des personnes extérieures est réduite au minimum prévu par la loi. Nous obtenons ainsi la représentation théorique optimale des étudiants :

représentation ext.	$1/6 = 16,5 \%$
repr. estudiantine	$\frac{100 - 16,5}{2} = 42 \%$
repr. professorale (selon art.13, al.3)	idem = 42 %

Une impression très favorable se dégage de cette répartition. En effet chacun des deux groupes principaux (professeurs, étudiants) ont besoin de plus de la moitié de la représentation extérieure pour l'emporter dans un vote.

Si nous venons de voir que la représentation des enseignants, quant à son importance, repose sur des textes de loi (au moins autant de professeurs que d'étudiants), en revanche nous devons constater qu'à propos des étudiants,

des crédits correspondants re-  
 viennent exclusivement de conseils  
 scientifiques composés d'enseig-  
 nants exerçant les fonctions de  
 professeur, maître de conférences  
 ou éventuellement maître-assistant,  
 de chercheurs de même niveau et  
 de personnes choisies en fonction  
 de leur compétence scientifique."

f) Activités d'enseignement (art. 33  
 al.2 et 3)

"La répartition des fonctions  
 d'enseignement et des activités  
 de recherche au sein d'un même  
 établissement fait l'objet d'une  
 révision périodique.

"Les enseignants visés à l'article  
 32 (cité plus haut à la lettre d)  
 ont compétence exclusive pour ef-  
 fectuer cette répartition..."

g) Examens (art. 33, al.3)

"Les enseignants visés à l'article  
 32 (cité plus haut à la lettre d)  
 ont compétence exclusive pour  
 (...) organiser le contrôle des  
 connaissances et des aptitudes..."

Que reste-t-il des attributions du Conseil,  
 (conf. art.19 cité plus haut) seul organe où  
 sont représentés les étudiants ?

Et pourtant Monsieur Edgar Faure ne nous met-  
 il pas en garde, dans "Philosophie d'une Réforme"  
 (Plon 1969) contre les dangers d'une réforme  
 hypocrite ?

"Evitons, au nom d'une mélancolie



REPONSE CORRESPONDANCE

Nous vous faisons part ci-dessous d'une lettre que Monsieur le Professeur Valentin Bonifas nous a envoyé au moment du lancement d'UNIREFORME, ainsi que de la réponse que le comité lui a fait parvenir en janvier.

Nous remercions Monsieur Bonifas de nous autoriser à publier son message.

\* \* \*

Messieurs,

On ne peut que s'intéresser à un mouvement d'idées qui se refuse au partisanat et cherche à être général. On ne peut que s'étonner aussi qu'un tel mouvement commence par établir des structures ( lère page de votre information ), des comités, des groupes de travail. Je ne peux pas m'empêcher de me questionner : de quoi s'agit-il ? Ici, vous visez à être efficace. A quel sujet ?

Vous n'ignorez sans doute pas que les écoles, quelles qu'elles soient, sont un moyen de communiquer la connaissance, que cette dernière s'inscrit dans un complexe de moeurs, d'idées, d'habitudes, que la connaissance donc est de valeur relative à son contexte, et que les mécanismes de sa transmissions sont relatifs non seulement à ce même contexte, mais encore à l'importance relative du message la portant parmi les innombrables messages compétitifs dont notre civilisati-

Signé : V. Bonifas

-on fait un usage superflu souvent, utilitaire aussi, démesuré presque toujours.

Ainsi la connaissance devient objective, croit-on, s'empile dans un traité, devient matière d'examen final, perd le mystère de ses attaches avec les régions de l'esprit où elle devrait fréquenter, être mise en relations, s'associer, prendre le poids de la conviction, s'en dégager au besoin, être libre dans ce qu'elle a d'objectif, liée dans ce qu'elle porte qui concerne l'homme. Telle qu'elle est, notre connaissance est liée dans ce qu'elle a d'objectif ( par le traité, l'examen, sa nature de matière à enseigner ), mais elle n'a pas d'attaches morales, spirituelles, et tout au plus a-t-elle conquis les régions de l'amour-propre et de la vanité. En quoi donc votre schéma aidera-t-il à la restitution des valeurs, ou à la conquête de nouvelles échelles de valeurs ?

Croyez à ma sympathie dans cette situation. Nous sommes logés, c'est évident, à la même enseigne.

Signé : V. Bonifas

REPONSE

Monsieur le Professeur,

C'est avec un très vif intérêt que nous avons pris connaissance de votre lettre; nous vous prions de nous excuser de n'y répondre qu'aujourd'hui, mais, comme vous pouvez le penser, les vacances et surtout les activités de notre mouvement nous ont fort occupés ces derniers temps.

Si vous nous reprochez dans un certain sens d'avoir établi des structures avant tout autre chose dans notre mouvement, vous reconnaissez avec nous que l'université d'aujourd'hui est loin d'être parfaite.

Notre mouvement s'efforce principalement de réunir un certain nombre d'étudiants responsables qui veulent bien discuter de ces imperfections et des remèdes à y apporter, qui veulent surtout agir, c'est-à-dire relier étroitement la pensée à l'action et lui donner ainsi sa vraie valeur : comme moteur.

Nous sommes obligés pour cela, et sans préjuger aucunement de ce que seront les

les réformes à exécuter, de créer une organisation, la plus légère possible pour laisser à l'initiative personnelle le loisir de s'exprimer, de s'épanouir, aussi solide que possible pour rendre l'union des forces individuelles, quand elle est souhaitable et souhaitée, efficace.

Nous n'avons pas voulu poser sur le papier les groupes facultaires ou les groupes d'études pour ensuite y faire "entrer" nos membres, bien au contraire. C'est dans la mesure où nos membres le jugent utile et nécessaire qu'un groupe est créé. Ainsi, un exemple : cinq de nos membres se sont intéressés à la loi sur l'université: sur la proposition du comité (organe de coordination indispensable), ces cinq membres se sont mis au travail ensemble, et à côté de cela, ils participent de manière active et efficace au groupe de travail créé par les deux représentants étudiants à la commission extra-parlementaire pour l'étude d'un avant-projet de loi sur l'université de Lausanne.

Il est évident, en ce qui concerne le problème spécifique de la connaissance, qu'aucune structure, si bonne soit-elle, qu'aucun groupe, si représentatif soit-il, n'arrivera à cerner de manière pleinement satisfaisante, quelque chose d'aussi vaste, divers, et de plus si individuel personnel et subjectif. Par contre, nous devons nous préoccuper du mode de transmission de la connaissance, et nous ne voyons pas d'autres approches possibles de ce problème, sinon l'étude en groupes. L'action individuelle ne remplace pas, mais par contre appuie, suscite cette réflexion et cette action commune.

Notre schéma n'aidera certainement pas à la restitution des valeurs, ou à la conquête de nouvelles échelles de valeurs.

Par contre, ceux qu'il représente - les étudiants qui voudront bien se pencher sur ce grave problème - s'efforceront d'une manière positive et fructueuse, nous en sommes persuadés, de lui trouver une solution.

Les réformes à apporter, de créer une cr 15

Nous avons essayé par ces quelques lignes, de vous donner une réponse, fort incomplète, bien sûr, à vos remarques. Nous sommes très heureux d'avoir ainsi répondu à notre ouverture de dialogue. Nous pensons que, particulièrement à l'université de Lausanne, les échanges entre professeurs et étudiants sur des problèmes de cet ordre font défaut. Or ils sont indispensables, à notre sens, pour que la communauté universitaire ne soit pas un vain mot, mais une réalité vivante.

En vous réitérant nos sincères remerciements pour votre lettre, nous vous présentons, Monsieur le Professeurs, l'expression de notre haute considération.

Le comité.

une solution.

## PROPOS DIVERS

### Dies criticus:

M. Pradervand, Conseiller d'Etat, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, a accepté de participer à un dies criticus. Cette "contestation organisée" se déroulera probablement au début du semestre d'été, et servira d'excellente mise en condition pour les thèmes de discussions hebdomadaires prévues au programme du semestre.

Mais, attention, une belle occasion, la présence active de M. Pradervand, voire d'autres membres de l'Exécutif vaudois, ne doit pas être gâchée.

Il n'est pas question de parler des inévitables contestataires irréductibles contre lesquels on ne peut rien, mais de notre préparation. Les modalités du jeu ne sont pas fixées. Espérons que le président de l'AGE ne renouvelera pas l'expérience fâcheuse d'une certaine assemblée du 12 novembre.

Il faut organiser le débat (hum !) tout en laissant suffisamment de liberté ; un bon meneur nous semble indispensable.

La préparation doit aussi se faire en ce qui concerne les sujets à débater, les questions à poser. Avec les grands problèmes de l'heure : loi - Dorigny - démocratisation, faisons en sorte de ne pas oublier des questions moins "spectaculaires", mais en définitive susceptibles de nous apporter des éclaircissements sérieux. (Ex : comment envisage-t-on de fi-

PROPOS DIVERS

nancer Dorigny ? Qui décidera des programmes, l'Etat laissera-t-il ce soin à l'université, d'où une autonomie totale en ce qui concerne la nomination des professeurs ?)

Un dernier mot ; c'est sans illusion qu'il faut aborder le dies criticus : il n'y aura pas vraiment dialogue ; les réponses seront probablement souvent (question de vocabulaire, et question de tactique) à côté de la question, évasives, incomplètes.

A mon sens, le plus grand risque vient des questions : évitons l'idéologie, les grandes déclarations, les critiques justes mais superflues dans un tel contexte. Sachons profiter des minutes qui nous sont offertes.

UNIREFORME continue à préparer le dies criticus. Dès la rentrée, le mardi 15 avril à 17 h. au Vieux Lausanne, nous en reparlerons.

J.-E. RODONDI

Il faut organiser le débat (num 1) sont en laissant suffisamment de liberté ; un bon neu nous semble indispensable.

La préparation doit aussi se faire en ce qui concerne les sujets à débiter, les questions à poser. Avec les grands problèmes de l'heure : loi - Dorigny - co-éducation, faisons en sorte de ne pas oublier, des questions moins "spectaculaires", mais en définitive aussi importantes de nous apporter des éclaircissements sérieux. (Ex : comment envisage-t-on de fi-

Loi sur l'université :

Nous avons signalé à votre attention dans notre précédent bulletin le problème que soulevait la proposition du Recteur à la commission extra-parlementaire sur la loi.

Depuis, bien des événements se sont passés. Mais aujourd'hui encore nous n'avons pas tous les éléments en main pour mettre un point final à cette affaire.

Cependant, nous pouvons d'ores et déjà annoncer que les inquiétudes que nous avons formulées ont été dissipées. On peut à ce propos regretter une fois de plus, le manque d'information complète sur un sujet d'importance.

A quand un organe d'information interne touchant Rectorat - professeurs - assistants - étudiants ?

+ + + + +

Dernière heure : (décidément...)

Nous avons reçu le questionnaire du Rectorat. Une phrase nous a particulièrement surpris :

"En accord avec la Commission extra-parlementaire, le Rectorat a fixé au 30 juin prochain la date limite du dépôt des réponses

à sa consultation."

Or, pour autant que nous le sachions, un des délégués étudiants à la commission extra-parlementaire nous l'a confirmé, cette dernière ne s'est pas prononcée sur la proposition du Rectorat. Veut-on lui forcer la main ?

J.-E. RODONDI

+ + + + +

LE QUESTIONNAIRE EST A DIS-  
POSITION AU BUREAU DE L'AGE

Dernière heure : (décidément...)

Nous avons reçu le questionnaire du Rectorat. Une prise nous a particulièrement surpris. En accord avec le Comité, nous avons répondu au Rectorat le 20 juin prochain la date de mise au dépôt des réponses.



## FAUNE UNIVERSITAIRE

### Affairistes :

Ils prennent des notes dans le but de les vendre sous forme de cours ronéotypés.

### Opportunistes :

Ils s'assoient aux premiers rangs, vêtus de façon voyante afin de se faire remarquer par les professeurs.

### Ludiques :

Ils se consacrent aux jeux de salon les plus variés, depuis la traditionnelle bataille navale jusqu'au plus moderne, le jeu de Marienbad. Ce sont les auteurs des inscriptions et bas-reliefs que l'on voit sur les bancs.

### Crétinoïde consciencieux :

Exemplaire qui prend stupidement des notes et porte avec lui, dans les cas de grande récidi-  
vité, une lampe de poche pour pouvoir écrire lorsqu'on éteint la lumière et qu'on pro-  
jette des croquis ou des diapositives. Il a  
foi en la parole du professeur.

### Génialoïde autarcique :

Il ne prend pas de notes mais s'efforce d'écouter pour comprendre. Il fait des lectures à la maison pour élargir ses horizons scientifiques personnels. C'est lui qui pose toutes ces questions "dépourvues d'intérêt" et consulte des textes qui n'ont pas été conseillés par les professeurs. Il caresse la fantaisie onirique d'arriver un jour jusqu'à la chaire. Il ne sait pas ce qui l'attend. ("Combats étudiants dans le monde", SEUIL 1968, p.134)

L' article qu' UNIREF a remis à la rédaction des Voix Universitaires avant l' échéance du délai rédactionnel (29 janvier) n' a pas paru dans le dernier numéro de ce journal.

Pourquoi ?

# UNIFORM

Tous les mardis de 17 à 19 heures, au restaurant du Vieux Lausanne, au rez-de-chaussée, UNIREFORME tient son stam.

A mardi !

t  
i-

ou-  
la  
les  
les-  
;  
le  
sait  
s le